

BULLETIN D'ADHESION

Adhésion à titre individuel:

Dénomination commerciale:

Adhésion d'une société ou groupement:

Raison sociale:

NOM PRENOM:

Activité exercée: Date début d'activité:

Adresse professionnelle:

Code postal: Ville:

EARL

Numéro de siret: Code NAF:

Tel professionnel: Tel mobile: Email:@.....

Forme juridique: SARL EURL EIRL SNC SDF EARL GAEC SCM SCP AUTRES

Type d'impôt: IR IS Inscrit au RC: au RM: Catégorie imposition: BIC BA BNC

Régime : Micro Réel simplifié Réel normal Option Plein droit Déclaration contrôlée
d'imposition

ROF:

Déclaration de TVA: oui non

Mensuelle Trimestrielle Annuelle

Date début exercice comptable:/...../.....

Date fin exercice comptable:/...../.....

Adresse personnelle:

Code postal: Ville:

Adresse envoi courrier: Adresse professionnelle Adresse personnelle

SI CABINET COMPTABLE:

Nom:

Adresse professionnelle:

Code postal: Ville:

Tel: Email Collaborateur:@.....

Première adhésion oui non

Si Transfert: Nom ancien Centre ou Organisme:

Adresse:

Téléphone: Email:@.....

ENGAGEMENTS DE L'ADHERENT : (Rappel du Décret du 11/10/2016)

L'adhésion à l'Organisme implique pour les membres adhérents, imposés d'après leur bénéfice réel, l'obligation de :

- Produire tous les éléments nécessaires à l'établissement d'une comptabilité sincère de leur exploitation.
- Communiquer à l'Organisme le bilan et le compte de résultat de leur exploitation, les documents annexes, les tableaux OG et la balance générale des comptes de fin d'exercice, ainsi que la déclaration de CVAE, la déclaration de Revenus de source étrangère, les déclarations de TVA et le Fichier des Ecritures Comptables si nécessaire.
- Autoriser l'Organisme à communiquer à l'Agent de l'Administration Fiscale, qui apporte son assistance technique à l'Organisme, les documents mentionnés ci-dessus ainsi que le dossier de gestion et le compte rendu de mission.
- Accepter les Statuts et le Règlement intérieur, dont il prendra connaissance. Ces documents sont mis à disposition de l'adhérent au siège social de l'Organisme ou sur le site internet <http://www.cgalot.org>.

En tant que membre d'un Organisme Mixte de Gestion, vous devez :

- Accepter les paiements par chèque ou par virement et faire libeller les chèques à votre ordre et ne pas les endosser, sauf pour remise directe à l'encaissement.
- Informer votre clientèle en apposant, dans les locaux destinés à les recevoir ou dans les emplacements ou véhicules aménagés en vue d'effectuer des ventes ou des prestations de services, une affichette mentionnant le texte suivant :
« Acceptant le règlement des sommes dues par chèques libellés à son nom ou par carte bancaire en sa qualité de membre d'un Organisme Mixte de gestion agréée par l'Administration Fiscale. »
Ce document doit être placé de manière à pouvoir être lu sans difficulté par la clientèle et mentionner l'Organisme du Lot.
- Reproduire le texte ci-dessus dans la correspondance et sur les documents professionnels adressés ou remis à vos clients. Ce texte doit être distinct des mentions relatives à l'activité professionnelle.
Une affichette de notre Organisme vous sera adressée, lors de l'accusé de réception de votre adhésion.

OBLIGATIONS FISCALES DE PAIEMENT :

Si votre entreprise rencontre des difficultés de paiement, vous êtes invité à contacter le service des impôts, dont vous dépendez. En cas de difficultés particulières, et sur demande, une information complémentaire relative aux dispositifs d'aide aux entreprises en difficultés est proposé par l'Organisme Mixte de Gestion Agréé. Afin d'être informé des solutions susceptibles de s'offrir à vous, vous pouvez consulter le site de la DGFIP à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/dgfip/mission-soutien-aux-entreprises.fr>

LA COTISATION :

La cotisation est payable d'avance et en totalité, quel que soit la durée de l'exercice concerné. L'appel de cotisation est effectué en début d'année. En l'absence de règlement, malgré nos relances, l'Organisme sera amené à réunir le Bureau d'Exclusion, qui prononcera votre radiation, si non régularisation de la situation.

SANCTIONS :

Conformément à l'article 371Z sexièmes de l'annexe II du CGI, les manquements graves ou répétés aux engagements et obligations énoncés ci-dessus entraîneront l'exclusion de l'Organisme. L'adhérent sera mis en mesure de présenter sa défense sur les faits qui lui sont reprochés, avant toute décision d'exclusion.

A, le

Signature de l'adhérent

(précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »)

FORMULAIRE DE TELETRANSMISSION DES DECLARATIONS A ADRESSER AUX ORGANISMES AGREES

(BOFIP référencé BOI-FORM-000015-20170705)

Je soussigné(é) M. Mme Mlle

Agissant en qualité de pour l'entreprise.....

Adhérente à l'organisme de gestion agréé ci-après désigné.....

Déclare que l'entreprise identifiée ci-dessus a choisi de télétransmettre ses déclarations de résultats ou des données comptables, ainsi que tous les documents annexes les accompagnant et toutes informations complémentaires à la DGFIP :

- A) Par ses propres moyens, en sa qualité de partenaire EDI
- B) Par l'intermédiaire d'un membre de l'ordre des experts-comptables ou une association de gestion et de comptabilité, ou par l'intermédiaire du partenaire EDI choisi par ce dernier
- C) Par l'intermédiaire de son centre de gestion agréé, ou de son association agréée ou de son organisme mixte de gestion agréé, ou par l'intermédiaire du partenaire EDI choisi par ce dernier. Dès lors, le présent document vaut mandat de l'entreprise à l'organisme agréé pour accomplir en son nom toutes formalités nécessaires à sa souscription à la procédure TDFC, y compris la signature de la convention de télétransmission avec la DGFIP
- D) Par l'intermédiaire d'un autre partenaire EDI de son choix.

Dans les cas A et D, joindre obligatoirement au présent formulaire la copie de la convention signée avec la DGFIP.

A, le.....

Signature de l'adhérent: